



OFFICE DES TABELLIONS

MAÎTRE HÉLÈNE COUROIS
MAÎTRE FRANÇOIS PERRON

Notaires à Thury-Harcourt-Le-Hom

MAÎTRE CLÉMENT RICHARD

Notaire à Bourguébus

Références :

DOSSIER DE VENTE DE TERRE

L'office notarial vous informe que suite à la modification du tarif des notaires par la loi MACRON, le montant des émoluments perçus par votre notaire pour la signature d'un acte de vente d'une petite parcelle est de 39,45 € pour un prix de 1.000 €, de 78,90 € pour un prix de 2.000 € et de 197,25 € pour un prix de 5.000 €. Le reste des frais correspond aux impôts et taxes.

Un dossier de vente nécessite au minimum 20 heures de travail pour l'ensemble des collaborateurs de l'étude.

Aussi, nous vous remercions de votre contribution à l'élaboration de votre dossier afin que nous puissions continuer à recevoir les actes de vente des petites parcelles

I - LE VENDEUR

Monsieur/Madame	Monsieur/Madame
Nom d'état civil :	Nom d'état civil :
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénoms :	Prénoms :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Profession :	Profession :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Mail :	Mail :
Célibataire :	Célibataire :
Marié avec :	Marié avec :
Veuf de :	Veuf de :
Divorcé de :	Divorcé de :

OFFICE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM 1 RUE DOCTEUR GOURDIN 14220 - BP 77
ADRESSE GPS : RUE DE BEAUVOIR - TEL : 02.31.79.72.11 - EMAIL : TABELLIONS.THURY@NOTAIRES.FR

OFFICE DE BOURGUÉBUS 15 RUE VAL ÈS DUNES 14540
TEL : 02.31.23.10.01 - EMAIL : TABELLIONS.BOURGUEBUS@NOTAIRES.FR

WWW.TABELLIONS.NOTAIRES.FR



Adresse postale :	Adresse postale :
Mariage/PACS :	
Date :	
Lieu :	
Régime choisi :	
Contrat (date et nom du notaire) :	

Si pluralité de vendeurs (indivision), compléter la feuille état-civil et la parapher.

II - DOCUMENTS à remettre par le vendeur

Titre de propriété

Diagnostic amiante si présence d'un bâtiment sur la parcelle

Copie de la taxe foncière

Copie de la carte d'identité de tous les vendeurs

Relevé d'Identité Bancaire de tous les vendeurs

Si le bien est loué

- Bail écrit : OUI NON
- Bail verbal :
- Date du début de la location :
- Montant actuel du fermage :
- Le preneur est-il d'accord pour renoncer à son droit de préemption ?
- Quelle est la superficie de terres agricole dont le locataire est propriétaire ?
- Le bail est-il résilié ?

III - L'ACQUEREUR

Monsieur/Madame	Monsieur/Madame
Nom d'état civil :	Nom d'état civil :
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénoms :	Prénoms :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Profession :	Profession :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :

OFFICE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM 1 RUE DOCTEUR GOURDIN 14220 - BP 77
 ADRESSE GPS : RUE DE BEAUVOIR - TEL : 02.31.79.72.11 - EMAIL : TABELLIONS.THURY@NOTAIRES.FR

OFFICE DE BOURGUÉBUS 15 RUE VAL ÈS DUNES 14540
 TEL : 02.31.23.10.01 - EMAIL : TABELLIONS.BOURGUEBUS@NOTAIRES.FR

WWW.TABELLIONS.NOTAIRES.FR



Téléphone portable :	Téléphone portable :
Mail :	Mail :
Célibataire :	Célibataire :
Marié avec :	Marié avec :
Veuf de :	Veuf de :
Divorcé de :	Divorcé de :
Adresse postale :	Adresse postale :
Mariage/PACS : Date : Lieu : Régime choisi : Contrat (date et nom du notaire) :	

Si pluralité d'acquéreurs (indivision), compléter la feuille état-civil et la parapher.

IV - RENSEIGNEMENTS à fournir par l'acquéreur

Financement : COMPTANT PRÊT

Copie de la carte d'identité de tous les acquéreurs

Relevé d'identité bancaire des acquéreurs

Un virement 100 € à valoir sur la provision sur frais, sur le compte dont RIB ci-joint

L'ACQUEREUR est preneur en place

Copie du bail

Ou attestation MSA de mise en valeur depuis plus de 2 ans

Quelle est la superficie de terre dont vous êtes déjà propriétaire ?

L'ACQUEREUR souhaite exploiter le bien vendu

Oui : Fournir l'attestation de dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter

Non : Indiquer à quel usage vous destinez le bien

V - LE BIEN VENDU

Désignation :

Le bien est-il vendu en totalité ?

Oui

Non (joindre le document d'arpentage du géomètre)

Prix :



Usage envisagé par l'acquéreur :

VI -REQUISITION DE PURGER LE DROIT DE PREEMPTION IDE LA SAFER

LES VENDEURS, tous signataires du présent document
REQUIERENT

En l'absence volontaire d'avant-contrat

L'OFFICE DES TABELLIONS.

De notifier à la S.A.F.E.R. compétente pour lui permettre soit d'exercer le droit de préemption dont elle bénéficie soit d'y renoncer.

La vente à intervenir du bien agricole objet du présent dossier

La SAFER peut, aux termes de l'article L 143-10 du Code rural et de la pêche maritime déclarer vouloir exercer son droit de préemption mais en offrant un prix moindre que celui figurant dans la notification. L'article R 143-12 du même Code permet au vendeur de retirer alors le bien de la vente en manifestant lui-même d'une façon non équivoque sa volonté directement auprès de la SAFER et ce dans un délai de six mois de la réception de l'offre.

Concernant le VENDEUR

Fait à

Le

SIGNATURE(S)

Concernant l'ACQUEREUR

Fait à

Le

SIGNATURE(S)

OFFICE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM 1 RUE DOCTEUR GOURDIN 14220 - BP 77
ADRESSE GPS : RUE DE BEAUVOIR - TEL : 02.31.79.72.11 - EMAIL : TABELLIONS.THURY@NOTAIRES.FR

OFFICE DE BOURGUÉBUS 15 RUE VAL ÈS DUNES 14540
TEL : 02.31.23.10.01 - EMAIL : TABELLIONS.BOURGUEBUS@NOTAIRES.FR

WWW.TABELLIONS.NOTAIRES.FR

